



CONGRÈS ANNUEL 2022 DE LA SCO : LIGNES DIRECTRICES CONCERNANT LES RÉSUMÉS PRÉSENTATIONS D'ARTICLES ET D'AFFICHES VIRTUELLES

Veillez lire attentivement les consignes qui suivent avant de transmettre votre résumé

La Société canadienne d'ophtalmologie (SCO) accepte les résumés pour les séances des surspécialités suivantes :

- Chirurgie de la cataracte*
- Cornée, maladies externes et chirurgie réfractive
- Équité, diversité et inclusion
- Glaucome
- Santé publique et ophtalmologie mondiale
- Neuro-ophtalmologie
- Médecine oculaire régénérative
- Oculoplastie et chirurgie reconstructive
- Pathologie ophtalmique*
- Ophtalmologie pédiatrique et strabisme
- Rétine*
- Uvéite
- Réadaptation visuelle

FORMAT

Tous les résumés doivent être présentés sous forme de résumé écrit contenant des renseignements sous cinq (5) rubriques principales, à savoir : l'objet, le plan d'étude, les méthodes, les résultats et les conclusions, indépendamment de la préférence de présentation. Au moment de transmettre votre résumé, vous pouvez choisir l'un des deux formats de présentation privilégiés :

- **Article** : présentation orale de 7 minutes, sauf indication contraire au moment de l'acceptation et de l'invitation.
- **Affiche virtuelle** : Présentation d'une affiche électronique (affiche virtuelle) (une diapositive en format PowerPoint décrivant votre recherche). Toutes les affiches acceptées doivent être transmises en format numérique avant le Congrès.

**Veillez prendre note des exceptions qui suivent pour certains sujets :*

- **Cataracte** : Les présentations d'article seront de 3 minutes; les présentations doivent inclure une diapositive pour les méthodes, une diapositive pour les résultats et une diapositive pour les conclusions.
- **Rétine** : Les présentations d'articles seront de 5 minutes.
- **Pathologie ophtalmique** : La préférence ira aux présentations de cas. Les présentations d'affiches ne sont pas acceptées pour la séance de la Société canadienne d'ophtalmologie.



COS Annual Meeting and Exhibition
HALIFAX 2022
Congrès annuel et exposition de la SCO

June 9 – 12 juin 2022
cos-sco.ca/COS2022

pathologie. Vous devez faire parvenir les résumés en pathologie ophtalmique par courriel directement au :

[Dr James Farmer](#). La date limite pour présenter une demande dans cette catégorie est plus souple, et les membres de la Société et les participants réguliers recevront un courriel de rappel en décembre. Il n'est pas nécessaire de fournir un résumé. Seul un titre suffit.

Nous nous préparons à accueillir le Congrès annuel et exposition de la SCO de 2022 en personne à Halifax, du 9 au 12 juin 2022.

LIGNES DIRECTRICES CONCERNANT LES RÉSUMÉS

- Tous les auteurs principaux (présentateurs) doivent être membres de la SCO. Les étudiants en médecine sont exemptés.
 - Si l'auteur principal est un étudiant en médecine, au moins un coauteur doit être membre de la SCO.
- La SCO encourage la présentation de travaux originaux et innovants. Tout travail précédemment publié ou accepté pour publication sera refusé. Tout travail présenté auparavant peut être accepté à la discrétion des examinateurs.
- Les résumés ne peuvent être soumis qu'une seule fois. **On ne peut soumettre un résumé dans plus d'une surspécialité.**
- Vous pouvez proposer un maximum de deux (2) résumés à titre d'auteur principal. Il n'y a pas de limite au nombre de résumés proposés à titre de coauteur.
 - Les résumés sous forme d'articles et d'affiches virtuelles sont recevables en plus des résumés en format vidéo, pour un maximum de quatre (4) résumés en tout, par auteur principal ou producteur principal.
- La présentation des résumés doit suivre la procédure de soumission en ligne. Les résumés envoyés par courriel ou autrement ne seront pas acceptés (les résumés en pathologie ophtalmique sont exemptés).
- L'auteur principal doit être le présentateur. L'auteur principal sera automatiquement l'auteur contact et sera inscrit à titre de présentateur.
- **Si vous ne prévenez pas la SCO de votre retrait ou si vous ne présentez pas votre recherche au congrès, vous ne pourrez pas soumettre un résumé l'année suivante (détails concernant la période de probation ci-dessous).**
- Tous les auteurs doivent être inscrits dans l'ordre où ils devront paraître sur le résumé imprimé. Si les auteurs ne sont pas inscrits dans le bon ordre, ils seront inscrits incorrectement lors de la publication éventuelle du résumé.
- Les changements ou les ajouts à la qualité d'auteur sont interdits après la date limite de présentation des résumés.
- Les résumés doivent avoir été rédigés et soumis par des médecins ou des membres de professions connexes. Les résumés rédigés ou présentés par le personnel d'une entreprise ne seront pas acceptés.
- Les résumés doivent compter 400 mots ou 2 950 caractères au maximum.



COS Annual Meeting and Exhibition
HALIFAX 2022
Congrès annuel et exposition de la SCO

June 9 – 12 juin 2022
cos-sco.ca/COS2022

- Les résumés doivent présenter les noms génériques (ou à la fois génériques et commerciaux) et ne doivent pas exprimer une exclusivité et une mise en valeur de l'image de marque.
- Tous les auteurs d'un résumé doivent divulguer leurs intérêts financiers, quelle que soit leur pertinence en regard du sujet abordé ou présenté. Les auteurs principaux doivent divulguer les intérêts financiers de tous les auteurs au cours des deux années précédentes. Voir les critères de **Divulgence des intérêts financiers** pour plus de renseignements.
- Il faut avoir obtenu toutes les autorisations nécessaires avant de soumettre un résumé. La SCO n'assume aucune responsabilité pour la publication du matériel soumis.
- Les auteurs peuvent choisir le format de présentation qu'ils préfèrent (article ou affiche virtuelle); tous les résumés acceptés seront cependant assignés à une présentation d'article ou sur affiche virtuelle à la discrétion du comité de révision. Si un auteur n'a pas l'autorisation d'utiliser son format de prédilection, il peut retirer son résumé.
- En proposant un résumé, les auteurs acceptent de le présenter au Congrès annuel de la SCO et d'assumer tous les frais applicables.
- Le corps du résumé doit inclure des éléments sous les 5 rubriques principales : objet, plan d'étude, méthodes, résultats et conclusions. **Les résumés indiquant des résultats de travaux en cours ne seront pas acceptés.**

Approbation déontologique : Les études doivent respecter les principes de la Déclaration d'Helsinki. Les recherches menées avec des êtres humains (y compris les dossiers de santé) doivent avoir fait examiner et approuver le protocole de recherche par un comité de déontologie indépendant approprié ou le conseil de révision de l'établissement.

L'examen déontologique est requis pour :

- Les recherches prospectives ou expérimentales
- Toute recherche comprenant le traitement d'un patient
- Les travaux en science fondamentale concernant les animaux
- Les recherches ou les examens de dossiers contenant des renseignements permettant d'identifier les patients
- Les études de cas
- Les séries de cas d'observation
- Les travaux en science fondamentale

Aucun examen déontologique n'est requis pour :

- Les analyses documentaires

Divulgence des intérêts financiers : La Société canadienne d'ophtalmologie (SCO) est un fournisseur de développement professionnel continu (DPC) agréé par le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada (CRMCC). Les normes d'agrément énoncées par le CRMCC pour le programme de Maintien du certificat stipulent qu'il faut présenter une divulgation à l'auditoire, que vous ayez ou non des relations avec **un organisme à but lucratif ou sans but lucratif**. La divulgation ne vise pas à restreindre le



COS Annual Meeting and Exhibition **HALIFAX 2022** Congrès annuel et exposition de la SCO

June 9 – 12 juin 2022
cos-sco.ca/COS2022

contenu, mais à informer l'auditoire de l'existence d'une relation financière, afin d'assurer l'équilibre, l'indépendance, l'objectivité et la rigueur scientifique de l'activité de formation agréée.

Tous les présentateurs et auteurs **DOIVENT** divulguer toutes les relations de cette nature pour les **deux (2) dernières années**, quelle que soit leur pertinence en regard du sujet abordé ou présenté.

Veillez divulguer toute relation dans laquelle vous pourriez bénéficier d'un avantage en recevant : un salaire, des frais de voyage, des droits de propriété intellectuelle, des redevances, des honoraires, des actions, des options d'actions, des frais de consultation, des honoraires de conférence, des cotisations et tout autre avantage financier. Les relations financières s'appliquent également à la famille immédiate (c.-à-d., époux, conjoints, enfants à charge).

PRIX

Les prix sont réservés aux médecins résidents, aux fellows ou aux étudiants en médecine ainsi qu'aux étudiants en science de la vision qui font de la recherche originale et innovante dans une université canadienne (situation du candidat ou de la candidate au moment où la recherche a été effectuée). Vous pouvez tout de même présenter une demande si vous n'êtes plus étudiant en médecine, médecin résident ou fellow, pourvu que le projet ait été mené à terme au cours de la période où vous étiez dans cette situation. Vous devez présenter votre demande au moment où vous soumettez le résumé, être l'auteur principal et avoir fait au moins 50 % du travail d'élaboration de l'étude.

Prix d'excellence de la SCO en recherche ophtalmique

Les candidats ne peuvent soumettre qu'un seul résumé pour les Prix d'excellence de la SCO. Si l'auteur qui présente la demande est étudiant en médecine ou en science de la vision, au moins un des coauteurs doit être membre de la SCO.

- *Présentations d'articles* : premier prix : 3 000 \$; deuxième prix 2 000 \$; troisième prix : 1 000 \$.
- *Présentations d'affiches* : premier prix : 2 000 \$; deuxième prix 1 500 \$; troisième prix : 750 \$.
Les affiches seront jugées en regard des critères suivants : communicabilité, présentation scientifique, mérite et valeur scientifique. Pour être admissibles à un prix, les affiches doivent être soumises en format électronique avant le Congrès et les auteurs doivent être présents au Congrès annuel de la SCO pour accepter leur prix.

Prix Ron-Jans pour la recherche clinique sur la cornée (1 000 \$)

Les candidats ne peuvent soumettre qu'un seul résumé pour le prix Ron-Jans. Le résumé doit être soumis dans la catégorie « Cornée, maladies externes et chirurgie réfractive » et doit être accepté par les examinateurs désignés pour cette catégorie.

Prix de l'Association canadienne d'ophtalmologie pédiatrique et de strabisme (ACOPS)

Les candidats ne peuvent soumettre qu'un seul résumé pour les prix ACOPS. Le résumé doit être soumis dans la catégorie « Ophtalmologie pédiatrique et strabisme » et doit être accepté par les examinateurs désignés pour cette catégorie.



COS Annual Meeting and Exhibition **HALIFAX 2022** Congrès annuel et exposition de la SCO

June 9 – 12 juin 2022
cos-sco.ca/COS2022

Prix ACOPS du meilleur article par un étudiant en médecine (500 \$)

Prix ACOPS du meilleur article par un médecin résident (500 \$)

LES CLÉS D'UNE PROPOSITION RETENUE

- Respectez toutes les lignes directrices concernant les résumés; assurez-vous de lire et de comprendre les critères de rejet.
- Dressez la liste de tous les coauteurs et divulguez les intérêts financiers de chacun.
- Mentionnez que vous avez obtenu l'approbation déontologique requise, le cas échéant.
- Soumettez le résumé dans la bonne surspécialité.
- Donnez un titre bref et descriptif, et évitez les déclarations gratuites ou l'information non pertinente.
- Le corps de votre résumé doit inclure des éléments sous les 5 rubriques principales : objet, plan d'étude, méthodes, résultats et conclusions. Les résumés portant les mentions « résultats à venir » ou « conclusions à discuter » ne seront pas acceptés. Le résumé doit aussi comprendre de l'information sur la taille des échantillons, la durée de l'étude, le suivi, les techniques utilisées, etc.
- Présentez un résumé clair, concis et exempt d'erreurs.

EXAMEN DES RÉSUMÉS ET CRITÈRES DE REJET

Les résumés seront examinés par la surspécialité sélectionnée. Les résumés sont examinés par un comité formé d'experts de la surspécialité choisis par les présidents des séances du Comité de planification du congrès annuel de la SCO. Les résumés seront tous considérés égaux pour la sélection, et la qualité, l'importance et la valeur éducative seront les facteurs les plus importants sur lesquels le Comité fondera sa décision.

Les résumés sont sélectionnés en fonction de l'originalité, de la pertinence sur le plan clinique, du caractère complet, de la solidité de l'assise scientifique de la pratique, de la capacité à stimuler la discussion ou à répondre à un besoin de formation. Les résumés recevant une note inférieure au seuil minimal (9 sur 15 points possibles) seront automatiquement rejetés. Les résumés non conformes aux lignes directrices concernant les résumés seront rejetés.

Les résumés seront rejetés si :

- la divulgation des intérêts financiers n'est pas entière ou si des inquiétudes subsistent quant à l'apparence de conflit en matière de relations commerciales;
- le résumé semble de nature principalement commerciale ou semble avoir été rédigé par le représentant d'une industrie;
- des préoccupations existent sur le plan déontologique en matière de recherche sur les animaux ou les êtres humains;
- le résumé traite d'information déjà publiée;
- le résumé ajoute peu à l'ensemble du savoir, ne présente pas d'information nouvelle pour l'avancement du domaine de l'ophtalmologie ou ressemble à d'autres résumés soumis par les mêmes auteurs;



COS Annual Meeting and Exhibition
HALIFAX 2022
Congrès annuel et exposition de la SCO

June 9 – 12 juin 2022
cos-sco.ca/COS2022

- l'étude est mal conçue ou réalisée; la taille de l'échantillon est insuffisante; le document ne contient pas de données; les méthodes utilisées ne peuvent pas mener aux résultats indiqués; les résultats ne soutiennent pas les conclusions, etc.;
- le résumé présente un rapport sur un essai clinique qui n'a pas été enregistré.
- le résumé comprend les mentions « résultats à venir » ou « conclusions à discuter ».

PROBATION

L'auteur qui soumet le résumé doit le présenter personnellement au Congrès. À défaut de respecter cette exigence, un auteur ne pourra proposer de résumé l'année suivante. Si l'auteur qui propose un résumé ne peut se rendre au Congrès, il doit communiquer avec la SCO le plus tôt possible pour retirer son résumé ou désigner un autre auteur à titre de présentateur.

Si l'auteur qui propose un résumé est un médecin résident ou un fellow, nous suggérons fortement qu'un auteur d'expérience soit présent et disposé à appuyer le travail de l'auteur présentateur. Tout auteur qui ne retire pas son résumé et ne le présente pas sera mis en probation pendant une année. Les auteurs en probation sont assujettis aux restrictions ci-dessous pour le congrès de l'année suivante :

- Interdiction de soumettre un résumé pour le Congrès annuel 2023 de la SCO en tant qu'auteur principal.
- Interdiction de présenter un résumé au Congrès annuel 2023 de la SCO.
- Possibilité de proposer un résumé en tant qu'auteur secondaire ou coauteur.

Les auteurs en probation recevront une lettre officielle de la SCO détaillant les modalités de la probation.

RETRAIT D'UN RÉSUMÉ

L'avis de retrait doit être reçu au plus tard le **21 février 2022**. Veuillez envoyer l'avis par écrit à :

Pour plus d'information veuillez contacter :
Canadian Ophthalmological Society
Phone: 613-729-6779 ext 235 | Email: abstracts@cos-sco.ca

Lignes directrices pour les présentateurs
Dernière mise à jour : 2 Septembre 2021